

COMMUNE DE VILLEBERNIER

COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 21 mai 2019 à 20 h 00

Sous la présidence de Mme Christiane PELLETIER, Maire

SIEML : évolution du périmètre territorial et réformes statutaires :

Adhésion au SIEML de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire et retrait des Vallons-de-l'Erdre.

Approbation de la réforme statutaire à effet immédiat et réforme statutaire à effet différé au 30 mars 2020/

Accord du conseil.

Bien sans maître terrain Lambault, fin de la procédure :

La commune doit procéder à la publicité foncière.

Le conseil décide ensuite à l'unanimité de céder cette parcelle B 387 de 11 a 27 ca au prix de 0.28 € le m² à Mr BOISMARD Jean.

Entretien des terrains de foot par une entreprise :

La proposition de l'entreprise Albert Paysage de Blou est retenue pour la tonte régulière des 2 terrains de foot Paly et Port Roux au prix de 2 520 € TTC pour 35 semaines.

Travaux Maison des Loisirs :

Changement des huisseries + volets roulants.

La commission bâtiments présente le résultat de la consultation auprès de 4 entreprises : COMESSA, ALGLASS, OCTOPUS et POZ'ALU.

L'entreprise Poz'Alu a été retenue pour les 3 lots pour un montant total de 37 257.60 € TTC.

Parquet : l'entretien trimestriel du parquet de la maison des loisirs va être confié à ACTIS pour un montant de 432 € HT.

Tarifs cantine :

A partir du 1^{er} septembre 2019 les tarifs de la cantine seront les suivants :

Repas enfants : 3.60 €

Repas enseignants : 4.80 €

Le conseil ne s'est pas positionné sur l'éligibilité de la commune au tarif de 1 € le repas suivant quotient familial.

Compte rendu des commissions :

Voirie : Création piège à eau pour le sous sol de la maison des loisirs : devis BTMC 49 de 408.00 € accepté

Rue de la Prée : le devis TPPL de 3 987 € avec busage du fossé est accepté

Création de 3 bateaux sur trottoir pour l'Adap : devis ATP 2 368 € accepté

Dates à retenir :

Prochain conseil : mardi 25 juin 2019

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en application de l'article 56 de la Loi du 5 Avril 1984.

A Villebernier, le 23 mai 2019
Le Maire, Christiane PELLETIER.

